

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 14 janvier 2013	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 14 janvier 2013 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby et Christian Marcoux, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 14 janvier 2013	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 14 janvier 2013</p> <p>1 <i>PRIERE</i></p> <p>2 <i>MOT DE BIENVENUE</i></p> <p>3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></p> <p>4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i></p> <p>5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i></p> <p>6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i></p> <p> 6.1 Présentation des comptes</p> <p> 6.2 Autorisation de dépenses 2013</p> <p> 6.3 Non capitalisation minimale</p> <p> 6.4 Traitement des comptes recevables</p> <p> 6.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement 312 sur le traitement des élus</p> <p> 6.6 Financement des règlements d'emprunt 297 et 307 et refinancement du règlement 266</p> <p> 6.7 Annulation de créances irrécouvrables</p> <p> 6.8 Formation ADMQ pour la directrice</p> <p> 6.9 Formation FQM pour les élus</p> <p> 6.10 Formation sur les médias sociaux</p> <p> 6.11 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil</p> <p>7 <i>TRANSPORT</i></p> <p> 7.1 Circulation des VTT sur certains chemins municipaux</p> <p> 7.2 Adoption du règlement 313 décrétant l'ouverture de la rue Leblanc</p> <p>8 <i>HYGIÈNE DU MILIEU</i> Avis de motion et</p> <p> 8.1 Indexation ORAPÉ</p> <p> 8.2 Répartition des frais d'entretien et autre frais connexes – Cours d'eau Brochu</p> <p>9 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i></p> <p> 9.1 Demande de la CDEL</p> <p> 9.2 Demande à la CPTAQ du Ministère des Transports</p> <p> 9.3 Demande à la CPTAQ de Claude Joyal inc.</p> <p> 9.4 Formations pour l'inspecteur municipal adjoint</p> <p>10 <i>LOISIRS ET CULTURE</i></p> <p> 10.1 Commandite pour le tournoi du Hockey mineur</p> <p> 10.2 Adhésion à l'AQLM</p> <p> 10.3 Demande de services pour l'organisation de la journée Bouger en famille</p> <p> 10.4 Contrat de location pour le Centre des loisirs et la Surface Desjardins</p> <p> 10.5 Surveillance au Centre des loisirs</p> <p>11 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i></p> <p>12 <i>CORRESPONDANCE</i></p> <p> 12.1 Carte de Madame Charlotte Leblanc</p> <p>13 <i>VARIA</i></p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 13.1 Journées de la persévérance scolaire
- 13.2 Demande de partenariat soirée «Hommage aux bénévoles» CABÉ
- 13.3 Commandite pour le tournoi Rêves d'enfants
- 13.4 Demande de commandite par les Chevaliers de Colomb
- 14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE**
- 15 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

001-01-2013
Adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

002-01-2013
Inversion de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

003-01-2013
Présentation des comptes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 10992 à 11034	77 894.27 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	41 872.69 \$
Grand total des paiements	119 766.96 \$

ADOPTÉE

004-01-2013
Autorisation de dépenses 2013

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses suivantes de 2013 jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires.

02 11000 131	REMUNERATION DE BASE - ELUS*	21 529
02 11000 133	ALLOCATION DE DEPENSES - ELUS*	10 764
02 11000 211	PART EMPLOYEUR - ELUS*	1 354
02 11000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT - ELUS*	700
02 11000 454	FORMATION ET PERFECT - ELUS*	800
02 11000 493	RELATIONS EXTERIEURES - ELUS*	900
02 11000 494	COTISATION, CONGRES - ELUS*	2 100
02 11000 610	FRAIS DE REPAS - ÉLUS	300
02 11000 951	QUOTE-PART M.R.C. - ELUS*	9 698
02 12000 412	COURS MUNICIPALE PLESSISVILLE*	3 500
02 13000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM.*	700
02 13000 321	TIMBRES POSTES - ADM.*	3 000
02 13000 331	TELEPHONE - ADM.*	400

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 13000 335	INTERNET - ADM.*	200
02 13000 340	PUBLICATION D'AVIS - ADM.*	1 000
02 13000 347	SITE WEB	500
02 13000 410	HON. PROFESSIONNELS - ADM.*	7 000
02 13000 412	SERVICES JURIDIQUES - ADM.*	9 500
02 13000 414	ENTRETIEN LOGICIEL PG - ADM.*	6 685
02 13000 421	ASSURANCES GENERALES - ADM.*	18 000
02 13000 424	ASS. CAUTIONNEMENT - ADM.*	200
02 13000 451	CENTRALE ALARME BUREAU - ADM.*	75
02 13000 454	FORMATION ET PERFECT. - ADM.*	1 000
02 13000 493	RELATIONS EXTERIEURES - ADM.*	500
02 13000 494	COTISATION, CONGRES - ADM.*	1 400
02 13000 495	ENTRETIEN MÉNAGER - ADM.	2 000
02 13000 517	LOC. AMEUB. EQUIP. BUR. - ADM.	1 550
02 13000 522	ENT. REP. BAT, TERRAIN - ADM*	9 800
02 13000 527	ENT. REP. EQUIP. BUREAU - ADM*	500
02 13000 610	FRAIS DE REPAS - ADM.*	150
02 13000 631	ESSENCE - ADM	1 560
02 13000 660	ARTICLES DE NETTOYAGE - ADM.*	125
02 13000 670	FOURNITURES DE BUREAU - ADM.*	6 500
02 13000 681	ELECTRICITE - ADM.*	2 600
02 13000 951	QUOTE-PART M.R.C.*	14 653
02 13010 141	SALAIRE - DIRECTEUR GENERAL *	40 000
02 13010 200	PART EMPLOYEUR - ADM*	8 328
02 13010 252	C.S.S.T. - DIRECTEUR GENERAL	1 041
02 13010 413	VERIFICATION - ADM.*	15 000
02 13010 419	MUTATION*	300
02 13010 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - ADM.*	700
02 13010 494	F.Q.M. COTISATION - ADM.*	1 396
02 13010 527	ENT. REP. EQUIPEMENT*	500
02 13020 141	SALAIRE SECRETAIRE*	17 185
02 13020 200	PART EMPLOYEUR - ADM*	3 093
02 13020 252	C.S.S.T. - SECRETAIRE	430
02 13020 419	MUTUELLE DE PRÉVENTION	950
02 14000 141	RÉMUNÉRATION - EMPLOYÉS ELECTION	3 500
02 14000 200	COT. DE L'EMPLOYEUR - EMPLOYÉS ELECTION	125
02 14000 141	CSST - EMPLOYÉS ELECTION	90
02 14000 321	FRAIS DE POSTE - ÉLECTIONS	550
02 14000 511	LOC. BATISSE - ÉLECTIONS	150
02 14000 670	PAPETERIE - ÉLECTIONS	2 200
02 15000 951	QUOTE-PART M.R.C. ÉVALUATION MAJ	15 843
02 15010 951	QUOTE PART M.R.C. INDEXATION ROLE	21 709
02 21000 441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC*	118 684
02 22000 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE CASERNE - P.I.*	400
02 22000 521	REP.ENT.ENLEV.NEIGE BORNE FON*	800
02 22000 681	ELECTRICITE - P.I.*	4 550
02 22000 951	QUOTE-PART MRC*	102 159
02 22010 522	ENTRETIEN POSTE POMPIERS*	1 000

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 32000 141	SALAIRE REGULIER - VOIRIE*	8 409
02 32000 200	PART EMPLOYEUR - VOIRIE*	4 678
02 32000 252	C.S.S.T. - VOIRIE	532
02 32000 331	CELLULAIRE , PAGET - VOIRIE*	600
02 32000 411	ARPENTEUR - VOIRIE*	5 000
02 32000 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE GARAGE - VOIRIE	400
02 32000 454	FORMATION - VOIRIE*	1 500
02 32000 455	IMMATRICULATION - VOIRIE*	440
02 32000 517	LOCATION MACHINERIE - VOIRIE	3 000
02 32000 521	DEBROUSSAILLAGE, FAUCHAGE*	9 200
02 32000 522	ENT. REP. GARAGE+TERRAIN*	3 000
02 32000 525	ENT. REP. VEHICULES - VOIRIE*	1 000
02 32000 526	ENT. ET RÉP. MACH./OUTIL./ÉQU.	500
02 32000 621	PIERRE RECHARGEMENT	35 674
02 32000 625	ASPHALTE*	42 000
02 32000 629	ASPHALTE FROIDE*	1 913
02 32000 631	ESSENCE, HUILE, DIESEL -VOIRI*	5 000
02 32000 641	QUINCAILLERIE - VOIRIE*	1 000
02 32000 643	OUTILS - VOIRIE*	600
02 32000 681	ELECTRICITE GARAGE - VOIRIE*	2 300
02 32010 141	SALAIRE ADJOINT*	12 857
02 32010 521	NETTOYAGE PLUVIAL *	5 000
02 32020 521	NETTOYAGE DE FOSSES*	30 000
02 32030 521	EPANDAGE CALCIUM*	18 500
02 32040 521	ENTRETIEN RUES ET CHEMINS*	15 000
02 32050 521	NIVELAGE*	17 000
02 32060 521	PONTS-PONCEAU*	12 000
02 32070 521	MARQUAGE DE LIGNES*	7 500
02 32090 521	PONT*	12 000
02 32100 521	IMMO VOIRIE	34 400
02 33000 141	SALAIRE REGULIER - ENL. NEIGE*	1 274
02 33000 200	PART EMPLOYEUR - ENL. NEIGE*	709
02 33000 252	C.S.S.T. - ENL. DE LA NEIGE	81
02 33000 443	CONTRAT CHEMIN D'HIVER*	172 500
02 33010 141	SALAIRE ADJOINT - ENL. NEIGE*	1 948
02 34000 521	ENT. REP. - ECLAIRAGE*	3 000
02 34000 681	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	13 000
02 35500 521	ENT. INST. TROTTOIRS	1 500
02 35500 649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATIO*	3 500
02 37000 951	QUOTE-PART MRC TRANSPORT	9 121
02 37000 970	TRANSPORT LA CADENCE*	4 471
02 41300 141	SALAIRE REGULIER - DIST. EAU*	5 096
02 41300 200	PART EMPLOYEUR - DIST. EAU*	2 835
02 41300 252	C.S.S.T. - DIST. DE L'EAU	322
02 41300 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - DIST*	350
02 41300 444	ANALYSE EAU POTABLE - DISTR.*	1 800
02 41300 454	SERVICES DE FORMATION - DISTR*	3 000
02 41300 521	ENT. REP. INFRASTRUCTURE - DI*	2 000

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 41300 649	AUTRES PIECES ET ACC - DIST.*	1 000
02 41300 681	ELECTRICITE - DISTR.*	15 000
02 41310 141	SALAIRE ADJOINT DIST. EAU*	8 571
02 41400 141	SALAIRE REGULIER - T.E.U.*	5 606
02 41400 200	PART EMPLOYEUR - T.E.A.*	3 119
02 41400 252	C.S.S.T. - T.E.U.	354
02 41400 445	ANALYSE EAU USEES - T.E.U.*	750
02 41400 454	SERVICES DE FORMATION - T.E.U.	500
02 41400 521	ENT.REP. INFRASTRUCTURES - TE*	4 000
02 41400 635	PRODUITS CHIMIQUES - T.E.U.*	12 900
02 41400 681	ELECTRICITE - T.E.U.*	10 000
02 41410 141	SALAIRE AJOINT - T.E.U.*	8 571
02 41500 521	ENT.REP.INFRASTRUCTURES - EGO*	2 000
02 41500 649	AUTRES PIECES ET ACC. - EGOUT*	1 500
02 41500 681	ELECTRICITE - EGOUT*	3 400
02 45110 446	CUEILLETTE/TRANSPORT DÉCHETS	46 000
02 45120 446	ÉLIMINATION DES DÉCHETS	34 000
02 45121 446	JOURNÉE NORMAND-MAURICE	2 000
02 45210 446	CUEILLETTE/TRANSPORT MAT. RECYCL.	37 100
02 45220 446	TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES	10 700
02 45221 446	COLLECTE ENCOMBRANTS ORAPÉ	3 581
02 46000 951	QUOTE PART MRC COURS D EAU*	5 222
02 52000 970	PARTICIPATION O.M.H.*	3 000
02 52100 970	PARTICIPATION PSL (CORPO AÎNÉS)	5 000
02 59000 443	ENLEVEMENT NEIGE - EDIFICE*	1 100
02 59000 522	ENT. ET REP. EDIFICE ST-LOUIS*	3 200
02 59000 681	ELECTRICITE - EDIFICE*	12 100
02 59100 959	CONTRIBUTION MADA	2 000
02 61000 141	SALAIRE REGULIER - INSP. BAT.*	5 096
02 61000 200	PART EMPLOYEUR - INSP.BAT.*	2 835
02 61000 252	C.S.S.T. - A.U.D.	322
02 61000 494	COTISATION, CONGRES - URB*	350
02 61000 414	LOGICIEL DE PERMIS	225
02 61000 951	QUOTE PART - AMENAGEM. M.R.C.*	26 588
02 61010 141	SALAIRE REGULIER - ADJOINT	7 792
02 62100 951	C.L.D. DE L'ERABLE*	20 833
02 62100 959	CDEL	16 000
02 69000 629	MATERIAUX DIVERS - EMBELLISS.	5 250
02 69000 681	ÉLECTRICITÉ - EMBELLISSEMENT	775
02 69000 999	PROMOTION MUNICIPALITE*	24 593
02 69010 951	QUOTE-PART TELECOMMUNICATION*	2 499
02 70120 141	SALAIRE COORDONNATEUR - C.C.R.*	29 219
02 70120 200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -C*	10 088
02 70120 252	C.S.S.T. - C.C.R.*	1 426
02 70120 310	FRAIS DEPLACEMENT - C.C.R.*	400
02 70120 331	TELEPHONE - CENTRE COMM. R.*	400
02 70120 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - C.C.*	1 500
02 70120 493	RELATIONS EXTERIEURES - C.C.R*	200

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 70120 494	COLLOQUE - C.C.R.*	1 400
02 70120 495	ENTRETIEN MÉNAGER - CCR	-
02 70120 522	ENT. ET REP. BAT-TERRAIN - CC*	7 000
02 70120 527	ENT. REP. - AMEUB.EQUIP. - CCR	200
02 70120 528	AMELIORATIONS LOCATIVES - CCR*	20 000
02 70120 660	ARTICLES DE NETTOYAGE - C.C.R.*	1 200
02 70120 670	FOURNITURES BUREAU - C.C.R.	100
02 70120 681	ELECTRICITE - C.C.R.*	12 500
02 70122 141	SALAIRE MONITR.,GARD.,REMP*	12 000
02 70124 141	SALAIRE NATHALIE - CCR	23 382
02 70124 331	CELLULAIRE NATHALIE - CCR	250
02 70130 141	SALAIRE - ENTRETIEN, PATINOIRE	3 208
02 70130 200	COT. EMPLOYEUR - PATINOIRE	471
02 70130 252	C.S.S.T. - PATINOIRE	98
02 70130 517	LOCATION SYSTÈME RÉFRIGÉRATION	16 100
02 70130 522	ENT. ET REP. SURFACE DESJARDINS	2 000
02 70130 525	ENT. ET REP. ZAMBONI - PATINOIRE	1 000
02 70130 526	ENT. ET REP. MACH. ÉQUIP. - PATINOIRE	1 000
02 70130 681	ELECTRICITE - SYST. RÉFRIGÉRATION	15 000
02 70130 682	PROPANE GARAGE ZAMBONI - PATINOIRE	5 000
02 70151 141	SALAIRE ENT. EXT. - SAISONNIER (CLAUDE)	29 350
02 70151 200	COT. EMPLOYEUR - SAISONNIER	5 283
02 70151 252	CSST - SAISONNIER	734
02 70151 310	FRAIS DEPLACEMENT - SAISONNIE*	800
02 70151 522	ENTRETIEN EXTÉRIEUR À FORFAIT	6 500
02 70151 528	AMELIORATIONS LOCATIVES - AIRE DE REPOS	10 000
02 70151 526	ENT. REP. MACH. EQUIP. - SAISONNIER	1 000
02 70160 951	PARC LINEAIRE DES BOIS-FRANCS*	2 572
02 70161 951	MONT APIC*	1 531
02 70162 951	CENTRE AQUATIQUE REGIONAL	2 021
02 70190 970	POLITIQUE SPORT-ACTION	2 500
02 70191 970	CONTRIBUTION PARC ÉCOLE BON-PASTEUR	15 000
02 70192 970	CONTRIBUTION SALLE DES CHEVALIERS	25 000
02 70193 970	PARTENAIRES 12-18	2 650
02 70195 141	SALAIRE RÉGULIER - GYMLYST	7 794
02 70195 200	COT. EMPLOYEUR - GYMLYST*	1 684
02 70195 252	C.S.S.T. - GYMLYST	779
02 70195 331	TELEPHONE - GYMLYST*	250
02 70195 340	PROMOTION - GYMLYST*	300
02 70195 454	FORMATION - GYMLYST*	1 000
02 70195 522	ENT. ET REP. LOCAL - GYMLYST*	300
02 70195 526	ENT. RÉP. APPAREILS - GYMLYST*	2 500
02 70195 660	ARTICLES NETTOYAGE - GYMLYST*	150
02 70195 725	ARTICLES DE SPORTS - GYMLYST*	400
02 70230 331	TELEPHONE - BIBLIOTHEQUE	375
02 70230 414	SIMBA INFORMATIQUE - BIBLIO*	1 000
02 70230 451	CENTRALE ALARME - BIBLIO*	75
02 70230 493	RELATION EXTERIEURES - BIBLIO*	150

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 70230 494	COTISATION C.R.S.B.P - BIBLI*	8 700
02 70230 495	ENTRETIEN MÉNAGER - BIBLIO	2 000
02 70230 522	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE*	260
02 70230 681	ELECTRICITE - BIBLIOTHEQUE*	2 000
02 70230 970	SUBVENTION COMITE BIBLIOTHEQU*	750
02 70259 141	SALAIRE - GARE	2 970
02 70259 200	COTISATIONS EMPLOYEUR - GARE	446
02 70259 252	C.S.S.T. - GARE	74
02 70259 310	FRAIS DEPLACEMENT - GARE	150
02 70259 345	PUBLICITÉ - GARE	500
02 70259 447	SYMPOSIUM LYSTART - GARE	1 500
02 70259 499	AMENAGEMENT EXPOSITION - GARE	3 000
02 70259 522	ENT. REP. - GARE	1 500
02 70259 681	ELECTRICITE - GARE	800
02 70290 951	QUOTE PART MRC CULTURE	2 909
02 92100 840	INTERETS - DETTES LONG TERME	79 593
02 99200 891	INTERETS - MARGE	1 000
03 50000 000	REMBOURSEMENT EN CAPITAL	145 760

ADOPTÉE

005-01-2013
Non
capitalisation
minimale

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les dépenses relatives à l'achat d'équipements jusqu'à une valeur maximale de 500.00 \$ ainsi que l'achat d'infrastructures jusqu'à une valeur maximale de 1 000.00 \$ soient prises à même le budget de dépenses annuel, et partant, ne soient pas capitalisés.

ADOPTÉE

006-01-2013
Traitement des
comptes
recevables

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'aviser par courrier recommandé tous les contribuables qui n'ont pas payés ou pris entente concernant les taxes municipales de l'année 2012 et antérieures, qu'ils doivent le faire d'ici le 31 janvier 2013. De plus, un montant de 15.00\$ pour les frais d'administration et de poste relatifs à l'envoi de cet avis sera facturé à chaque immeuble dont des taxes sont dues. En cas de non-paiement des taxes ou de non-entente, le tout sera transmis à la MRC de l'Érable pour vente et tous les frais inhérents seront à la charge du contribuable. Dans un tel cas, il est à noter que l'ouverture de dossier à la MRC ainsi que la désignation cadastrale qui devra être effectuée par un notaire représentent des frais minimaux de 110.00\$ par fiche de contribuable.

ADOPTÉE

Avis de motion et
présentation du
projet de
règlement 312
sur le traitement
des élus

Le conseiller Normand Raby donne avis de motion et présente un projet de règlement sur le traitement des élus, qui sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

007-01-2013
Financement des
règlements

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



d'emprunt 297 et 307 et refinancement du règlement 266

QUE la Municipalité de Lyster accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt du 22 janvier 2013 au montant de 907 300 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 297, 307 et 266, au prix de 98,703, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

67 200 \$	1.75 %	22 janvier 2014
69 100 \$	2.00 %	22 janvier 2015
71 200 \$	2.25 %	22 janvier 2016
73 300 \$	2.45 %	22 janvier 2017
626 500 \$	2.55 %	22 janvier 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

008-01-2013
Autorisation de signature pour un financement

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lyster souhaite emprunter par billet un montant total de 907 300 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
297	164 000\$
307	540 000\$
266	203 300\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 907 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 297, 307 et 266 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 22 janvier 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	67 200 \$
2015.	69 100 \$
2016.	71 200 \$

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



2017.	73 300 \$
2018.	75 300 \$ (à payer en 2018)
2018.	551 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Lyster émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 janvier 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 297, 307 et 266, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

009-01-2013
Annulation de
créances
irrécouvrables

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise que les sommes dues pour les matricules suivants soient annulées :

Matricule	Montants annulés
1837-42-2432	471.34\$
2137-15-2664	118.28\$
2735-59-3010	63.96\$

ADOPTÉE

010-01-2013
Formation ADMQ
pour la directrice

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la formation «Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches et Négocier les contrats municipaux». La somme requise de 270\$ avant taxes sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ADM. (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM. (02 13000 310).

ADOPTÉE

011-01-2013
Formation FQM
pour les élus

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le maire à participer à la formation «Agir, en tant qu'élu, pour assurer le développement de sa communauté» qui se tiendra à Warwick le 9 mars prochain. Les frais d'inscription de 280\$ plus taxes seront puisés au poste Formation et perfectionnement - élus (02 11000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste (02 11000 310).

ADOPTÉE

012-01-2013
Formation sur les
médias sociaux

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'adjointe à la direction à participer à la formation «Miser sur les médias sociaux pour une croissance durable» qui aura lieu le 11 février à Plessisville. La somme requise de 150\$ avant taxes sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ADM. (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste FRAIS

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



DE DEPLACEMENT - ADM. (02 13000 310).

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale fait dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil suivant : David Boissonneault.

013-01-2013
Circulation des VTT sur certains chemins municipaux

ATTENDU QUE le point 4° de l'article 11 de la *Loi sur la sécurité routière* prévoit qu'il est permis de circuler sur la chaussée, sur une distance maximale d'un kilomètre, pour rejoindre un sentier aménagé par un club d'utilisateurs, une station-service ou un autre lieu ouvert au public pour y faire une halte lorsque l'aménagement de l'emprise ne permet pas de circuler hors de la chaussée et du fossé et que des obstacles incontournables empêchent de les rejoindre autrement, pourvu que le conducteur respecte les règles de la circulation routière;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la circulation des véhicules hors route sur la rue Bécancour entre la rue Laurier et le chemin de la Grosse-Île sur 750 mètres.

ADOPTÉE

014-01-2013
Adoption du règlement 313 décrétant l'ouverture de la rue Leblanc

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 313 intitulé «Règlement décrétant l'ouverture de la rue Leblanc»

ADOPTÉE

015-01-2013
Indexation ORAPÉ

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'indexation proposé par ORAPÉ pour ses services durant l'année 2013, au taux de 2.55%, pour un total mensuel de 298.42\$.

ADOPTÉE

016-01-2013
Répartition des frais d'entretien et autre frais connexes – Cours d'eau Brochu

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal accepte les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau Brochu, branche 8, en la Municipalité de Lyster, au montant total de 2 797.26\$, et de répartir ces frais tel qu'entendu avec tous les propriétaires intéressés et tel que stipulé au tableau suivant concernant les travaux d'entretien du cours d'eau visé, savoir :

Propriétaire intéressé	Localisation	Entretien de cours d'eau	Contribution
Ferme Pic Rouge inc. 2634-94-0080	Rang 10 Lot 11b-P	Cours d'eau Brochu, branche 8	2 797.26\$

ADOPTÉE

017-01-2013
Demande de la

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



CDEL

QUE le conseil municipal approuve le paiement d'une somme de 3 924.95\$ à la Corporation de développement économique pour compenser le manque à gagner dans la vente du terrain à Dessercom.

ADOPTÉE

018-01-2013
Demande à la
CPTAQ du
Ministère des
Transports

ATTENDU QUE le demandeur veut remplacer le pont P-04587 situé sur le rang 8, car celui-ci a atteint sa durée de vie utile ;

ATTENDU QUE la demande n'aurait aucun effet sur l'homogénéité du milieu agricole ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec la réglementation en vigueur de la municipalité ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la demande du Ministère des Transports adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.

ADOPTÉE

019-01-2013
Demande à la
CPTAQ de
Claude Joyal inc.

ATTENDU QUE le demandeur veut échanger du terrain avec un propriétaire voisin afin de rendre les terrains plus fonctionnels ;

ATTENDU QUE le terrain actuellement utilisé à des fins commerciales deviendrait agricole ;

ATTENDU QUE les parties à être échangées sont pratiquement de même superficie ;

ATTENDU QUE la demande n'aurait aucun effet sur l'homogénéité du milieu agricole ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec la réglementation en vigueur de la municipalité ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la demande du Ministère des Transports adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.

ADOPTÉE

020-01-2013
Formations pour
l'inspecteur
municipal adjoint

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte que l'inspecteur municipal adjoint participe à deux formations offertes par COMBEQ, soit «Méthodologie et techniques d'inspection des bâtiments» offerte les 12-13-14 février à Drummondville, pour la somme de 660\$ plus taxes qui sera puisée au poste Formation – voirie (02 32000 454) et «Les mystères du lotissement, des avis de motion et des mésententes...» offerte le 3 avril à Québec, pour la somme de 260\$ plus taxes qui sera puisée au poste Formation – Voirie (02 32000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

021-01-2013
Commandite
pour le tournoi du
Hockey mineur

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>022-01-2013 Adhésion à l'AQLM</p>	<p>QUE le conseil municipal accorde une commandite de 1 400.00\$ sur le coût de la location de la Surface Desjardins au Hockey mineur pour son tournoi du 25-26-27 janvier 2013.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>
<p>023-01-2013 Demande de services pour l'organisation de la journée Bouger en famille</p>	<p>QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la municipalité à l'Association québécoise du loisir municipal. La somme approximative de 330.87\$ taxes incluses requise sera puisée au poste Colloque (02 70120 494)</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>
<p>024-01-2013 Contrat de location pour le Centre des loisirs et la Surface Desjardins</p>	<p>QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur des loisirs à fournir ses services professionnels au CLD de l'Érable pour l'organisation de l'édition 2013 de la journée Bouger en famille.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU QUE la municipalité n'avait encore rien d'établi par écrit quant à la location de la Surface Desjardins ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>
<p>025-01-2013 Surveillance au Centre des loisirs</p>	<p>QUE le conseil municipal approuve le document «Contrat de location du Centre des loisirs et de la Surface Desjardins» et que celui-ci soit utilisé à partir de maintenant pour les futures locations des installations.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Marie-Ève Roux-Chrétien comme surveillante au Centre des loisirs.</p> <p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.</p>
<p>Période de questions</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>026-01-2013 Journées de la persévérance scolaire</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



février 2013, sa troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

De déclarer les journées des 11, 12, 13, 14 et 15 février 2013 les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

ADOPTÉE

027-01-2013
Demande de
partenariat soirée
«Hommage aux
bénévoles»
CABÉ

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour la soirée «Hommage aux bénévoles». Cette dépense sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

028-01-2013
Commandite
pour le tournoi
Rêves d'enfants

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 1 400.00\$ sur le coût de la location de la Surface Desjardins à la Fondation Rêves d'enfants pour son tournoi du 22-23-24 mars 2013.

ADOPTÉE

029-01-2013
Demande de
commandite par
les Chevaliers de
Colomb

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 125.00\$ à la Conseil des Chevaliers de Colomb pour son souper de la St-Valentin du 16 février prochain. Cette dépense sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

030-01-2013
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

031-01-2013
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 12.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 14^e jour de janvier 2013

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière